



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.6/1995/3/Add.5  
28 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME  
Trente-neuvième session  
New York, 15 mars-4 avril 1995  
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

PRÉPARATIFS DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR  
LES FEMMES : LUTTE POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT  
ET LA PAIX : EXAMEN ET ÉVALUATION DE L'APPLICATION  
DES STRATÉGIES PROSPECTIVES D'ACTION DE NAIROBI  
POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

Deuxième rapport sur l'application des Stratégies  
prospectives d'action de Nairobi pour la promotion  
de la femme

Rapport du Secrétaire général

Additif

II. DOMAINES D'INTÉRÊT CRITIQUES

F. L'inégalité dans l'accès et la participation des femmes à  
la définition des structures et politiques économiques et  
au processus de production lui-même

1. Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme prévoient un large éventail de mesures destinées à accroître l'accès des femmes et renforcer leur participation à l'économie. Elles mettent en relief le droit des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à travailler et à bénéficier de prestations sociales, y compris des allocations de maternité, et le droit à reprendre le travail après le congé de maternité. L'emploi était l'un des trois sous-thèmes de la Décennie des Nations Unies pour la femme et les Stratégies prospectives d'action définissent un train de mesures visant à garantir l'égalité d'accès à l'emploi (par. 132 à 147). Elles soulignent la nécessité de permettre aux femmes "d'occuper des emplois exigeant davantage de compétences et comportant plus de responsabilités, notamment au niveau de la direction". Elles recommandent une modification de la structure de l'emploi

---

\* E/CN.6/1995/1.

pour permettre aux hommes et aux femmes de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et préconisent l'élimination de toutes les formes de discrimination dans l'emploi, y compris en matière de salaires, et la fin de la division du travail fondée sur le sexe. Le rôle joué par les femmes âgées dans la société doit être davantage reconnu.

2. Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi soulignent que l'indépendance économique des femmes est indispensable à leur promotion. Elles font valoir que l'indépendance économique est une condition nécessaire pour permettre aux femmes d'accéder à l'autosuffisance (par. 113). Il convient d'assurer la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans tous les secteurs professionnels, l'égalité d'accès à tous les types d'emploi, des chances égales d'éducation et de formation et la protection des femmes au travail et de reconnaître la nécessité pour les femmes d'occuper des postes de haute productivité et de responsabilité dans les secteurs social, économique et politique. Toutefois, les Stratégies prospectives d'action ne mentionnent pas explicitement l'importance de la participation des femmes au processus de décision économique. Certains chapitres relatifs aux objectifs d'égalité et de développement se réfèrent incidemment aux femmes gestionnaires et entrepreneurs.

3. La discrimination entraîne une utilisation non rentable des talents des femmes et, par conséquent, un gaspillage de ressources humaines précieuses dont on aurait besoin pour promouvoir le développement. En fin de compte, c'est la société qui est perdante lorsque les talents des femmes sont sous-utilisés du fait de la discrimination. De par leur exclusion du processus de prise des décisions et de la formulation des politiques, les femmes et les organisations qui les représentent ont également du mal à faire prendre en considération leurs préférences et leurs intérêts, notamment lorsqu'il s'agit de politiques économiques, dont la plupart sont décidées par des hommes.

4. Les recommandations et conclusions du premier rapport sur l'application des Stratégies prospectives d'action étaient les suivantes<sup>1</sup> :

"5. Les femmes ont toujours occupé une place importante dans le monde du travail, et leur rôle continuera à s'accroître avec le développement, l'industrialisation, les nécessités économiques et l'élargissement de l'accès des femmes aux activités économiques. Toutefois, dans la plupart des pays, la participation des femmes et des hommes à l'économie continue de se faire dans des conditions d'inégalité, caractérisées par une ségrégation professionnelle, des possibilités de formation insuffisantes, un salaire inférieur pour un travail de valeur égale, des perspectives de carrière insuffisantes et l'absence d'une pleine participation aux prises de décisions économiques.

Recommandation IV. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les entreprises du secteur privé devraient prendre des mesures spéciales pour augmenter la proportion de femmes participant à la prise de décisions économiques, et notamment entreprendre des études sur la proportion des femmes occupant des postes de décision dans les secteurs public et privé, promouvoir des programmes de formation, analyser des politiques nouvelles ouvrant aux

femmes des carrières conduisant à la prise de décisions économiques et modifier en conséquence les législations nationales.

L'Organisation des Nations Unies devrait, dans les limites des ressources existantes, analyser la participation des femmes à la prise de décisions économiques dans le monde, étudier des programmes nationaux novateurs visant à augmenter la proportion des femmes occupant des postes de décision dans le domaine économique et diffuser les résultats.

Recommandation V. Les gouvernements et autres parties concernées devraient s'efforcer d'augmenter le nombre des femmes exerçant des emplois rémunérés, notamment grâce à l'adoption de mesures visant à éliminer la ségrégation des sexes sur le marché du travail et à améliorer la condition de la femme dans la vie professionnelle. Les gouvernements et autres parties concernées devraient rassembler, conserver et perfectionner les statistiques indiquant la rémunération comparée des hommes et des femmes. Ils devraient renouveler leurs efforts visant à réduire l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes, si possible avant 1995, et prendre des mesures spéciales en vue de l'application du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Ils devraient également prendre des dispositions concrètes pour mesurer la valeur économique du travail non rémunéré des femmes, en vue de la prendre en compte dans les politiques nationales d'ici à 1995.

Le système des Nations Unies devrait compléter les travaux sur les aspects méthodologiques de la mesure des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes, du travail non rémunéré et du travail dans le secteur non institutionnalisé, et il devrait publier des études sur les pays où de telles mesures ont été prises.

...

10. Un environnement économique de croissance avec une répartition équitable des fruits de cette croissance, tant au plan national que dans le système économique international, est indispensable, comme l'est la reconnaissance de la pleine participation des femmes. La féminisation de la pauvreté est une manifestation des problèmes structurels sous-jacents auxquels sont confrontées les femmes face aux changements économiques. Les politiques économiques dominantes aux plans national et international n'ont souvent pas tenu compte des incidences négatives éventuelles pour les femmes ni du potentiel de contribution féminine et ont, par conséquent, échoué.

Recommandation VII. Pour faciliter la relance de la croissance économique, il faudrait coopérer au niveau international dans les domaines économique et social et mettre en oeuvre des politiques économiques rationnelles. L'ajustement structurel et d'autres mesures de réforme économique devraient être conçus et appliqués de manière à promouvoir la pleine participation des femmes au processus de développement et à ne pas avoir de répercussions économiques et sociales négatives. Ils devraient être assortis de politiques donnant aux femmes le même accès au crédit, aux facteurs de production, aux

/...

marchés et à la prise de décisions et être totalement intégrés dans la politique et la planification économiques nationales.

La stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait tenir pleinement compte de la contribution et du potentiel des femmes, et ce devrait être là un élément important dans le suivi de son application. Les organismes des Nations Unies compétents devraient continuer à examiner les effets des politiques économiques nationales et internationales sur le progrès social, notamment sur la condition de la femme dans les pays en développement.

11. L'entrée des femmes sur le marché du travail a pris des proportions inimaginables il y a 30 ans. Toutefois, étant donné la conjoncture économique défavorable dans les pays en développement, les femmes restent majoritairement employées dans le secteur non structuré de l'économie ou y sont de plus en plus nombreuses.

Recommandation VIII. Les politiques des gouvernements, les actions non gouvernementales et la coopération internationale devraient être orientées de façon à appuyer des programmes visant à améliorer les conditions de vie des femmes du secteur non structuré.

Ces programmes devraient contribuer notamment à introduire dans le secteur non structuré des technologies appropriées permettant d'y accroître la production et d'améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Il faudrait encourager les femmes du secteur non structuré à s'organiser pour prendre connaissance de leurs droits et être en mesure d'obtenir l'appui nécessaire pour les exercer.

Les organisations compétentes au niveau international devraient rassembler des informations plus précises et plus exactes sur les femmes travaillant dans le secteur non structuré afin de recenser les mesures les plus efficaces pour améliorer leur situation.

...

19. L'urbanisation, les migrations et l'évolution économique ont augmenté la proportion de familles dirigées par des femmes et le nombre de femmes exerçant une activité économique. Ces femmes ont éprouvé des difficultés croissantes à harmoniser leur rôle économique avec l'exigence des soins à donner aux enfants et aux personnes à leur charge. Le double fardeau, loin d'être allégé par un meilleur partage entre les conjoints, s'est alourdi. À moins qu'il ne soit allégé, les femmes ne seront pas en mesure de jouer pleinement un rôle actif et équitable dans le développement.

Recommandation XVII. Les gouvernements et autres organismes compétents devraient, d'ici à 1995, mettre en place des mesures d'appui social visant à faciliter l'exercice de responsabilités parentales et d'autres responsabilités en matière de soins et l'emploi rémunéré, y compris des politiques prévoyant la fourniture de services et l'adoption de mesures visant à améliorer le partage de ces responsabilités entre les hommes et les femmes et à traiter des

/...

problèmes particuliers qui se posent aux ménages dirigés par des femmes et comportant des personnes à charge."

### 1. Croissance de l'emploi féminin

5. Au cours de la dernière décennie, le nombre de femmes sur le marché du travail a augmenté en moyenne de 10 % dans toutes les régions du monde, soit deux fois plus que celui des hommes. La part des femmes dans la population active a considérablement augmenté entre 1970 et 1990 (voir tableau II.F.1).

Tableau II.F.1

Part des femmes dans la population active entre 1970 et 1990, par région

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	39	58	71
Amérique latine et Caraïbes	35	48	62
Europe occidentale et autres	45	60	72
Asie et Pacifique	28	42	48
Europe orientale	79	81	85
Monde entier	37	52	62

6. Dans la plupart des pays, les femmes ne constituent plus une main-d'oeuvre "de réserve"; de plus en plus, elles restent actives toute leur vie. Cette tendance à la hausse du taux d'activité des femmes est stable, alors que pendant la même période, le taux d'activité des hommes a diminué.

7. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on comptait 169,4 millions de femmes actives en 1992, soit 33 millions de plus qu'en 1980. La population active féminine a augmenté de 2 % par an, soit deux fois plus vite que la population active masculine, qui a baissé. Aux États-Unis, au Canada, au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède, les femmes constituent près de la moitié de la population active. La croissance de l'emploi féminin a été plus rapide que celle de la main-d'oeuvre féminine.

8. En Europe centrale et orientale, la participation des femmes à la vie active est restée élevée au cours de la transition vers l'économie de marché. Malgré le déclin de l'économie, la participation des femmes, surtout celle des femmes âgées de 20 à 49 ans, n'a pas baissé plus que celle des hommes. Les enquêtes effectuées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la main-d'oeuvre en Fédération de Russie ont révélé qu'au cours de la première phase de restructuration de l'emploi, la part des femmes dans l'industrie a même augmenté car elles ont conservé plus longtemps que les hommes leur emploi dans le secteur étatique. Dans les économies en transition d'Asie, la proportion de femmes exerçant une activité économique a augmenté. En Chine, par exemple, elle est passée de 49 % en 1980 à 54 % en 1990.

9. Dans les pays en développement, les difficultés conceptuelles et méthodologiques ainsi que les définitions de la population active et les systèmes statistiques traditionnels ne prennent pas encore suffisamment en compte le travail productif des femmes dans l'économie non marchande, en tant que productrices dans l'agriculture de subsistance et dans le secteur non structuré, tant urbain que rural. Toutefois, bien qu'une grande partie du travail effectué par des femmes demeure invisible, les statistiques officielles confirment également l'accroissement de la part des femmes dans la population active. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, cette part est passée de 24 à 29 % entre 1970 et 1990. En Asie de l'Est et du Sud-Est, les femmes représentent 80 % de la main-d'oeuvre des zones franches industrielles. En Afrique, des travaux de recherche non officiels indiquent des taux d'activité très élevés pour les femmes, qui assurent la plus grande partie de la production alimentaire et du petit commerce.

10. Les inégalités entre hommes et femmes se sont réduites entre 1980 et 1990, mais la situation diffère selon les régions et entre les pays. Malgré ces différences, la part des femmes dans la population active a augmenté presque continuellement de 1970 à 1990. Cette augmentation a généralement été la plus forte dans les pays où la part des femmes était initialement la plus basse. Les femmes âgées de plus de 15 ans constituent actuellement environ 41 % de la main-d'oeuvre mondiale<sup>2</sup>.

a) Facteurs démographiques

11. Il convient de prendre en compte les facteurs démographiques lors de l'étude des tendances relatives à l'emploi productif. Selon les prévisions de l'OIT, la population active passera de 2,4 milliards de personnes en 1990 à 3,2 milliards en 2010, ce qui représente une augmentation de 35 %. La croissance sera particulièrement forte dans la plupart des régions en développement, mais très faible dans les pays développés. On estime qu'au cours des prochaines années, la population active augmentera d'environ 3 % par an dans des pays comme le Pakistan et le Mexique; le taux de croissance sera plus faible aux États-Unis, au Canada et au Japon et la population active diminuera peut-être dans la plupart des pays européens.

12. D'après les prévisions, les femmes devraient également être plus nombreuses à entrer sur le marché du travail, surtout dans la plupart des pays en développement, où la proportion de femmes actives a été relativement faible jusqu'à présent. Il ne devrait pas en être ainsi en Europe, sauf dans les pays méditerranéens. Les femmes seront responsables du maintien des taux d'activité dans les pays développés comme dans les pays en développement. La situation décrite ci-dessus ne tient pas seulement à des taux de fécondité plus élevés dans les pays en développement mais aussi à une tendance croissante des femmes à quitter leurs foyers pour exercer un emploi rémunéré.

b) Évolution des comportements à l'égard du travail rémunéré

13. La présence accrue sur le marché du travail de femmes en âge de procréer (de 25 à 49 ans) contribue à l'accroissement du taux d'activité global des femmes. Les données portant sur la période 1980-1990 confirment que, depuis 1970, les femmes appartenant à ce groupe d'âges sont les principales

responsables de la croissance de la population active dans les pays de l'Union européenne. Ceci témoigne d'une évolution importante des comportements sociaux vis-à-vis de la participation à la vie active des femmes en âge de procréer.

14. Entre 1984 et 1991, le taux d'activité moyen des femmes mères de famille est passé de 50 % à plus de 60 % dans les pays de l'Union européenne. Pour les femmes sans enfants, il est passé de 71 % à 75 % au cours de la même période. En Espagne et au Portugal, le taux d'activité des femmes avec ou sans enfants a doublé entre 1987 et 1991. Le même phénomène a été enregistré en Amérique latine.

15. Les effets de l'évolution des comportements féminins à l'égard du travail dans les pays en développement n'ont guère retenu l'attention des chercheurs, bien que les femmes exercent de plus en plus des activités économiques productives. Le développement des communications, y compris dans les régions les plus isolées et éloignées, l'accès plus large à l'éducation, l'évolution de la structure familiale, l'augmentation des migrations et l'explosion des zones urbaines ont eu des répercussions sur les marchés du travail. L'urbanisation, l'industrialisation et les migrations ont contribué à l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent en dehors de leurs foyers. Dans les pays en développement, le pourcentage de femmes ayant un travail rémunéré est passé de 28 % en 1950 à 41 % en 1993.

16. Le rapport mondial sur le développement humain de 1993 contient des indicateurs du taux d'activité des femmes, en pourcentage de celui des hommes, dans certains pays d'Asie. Ces taux sont très élevés dans nombre de pays comme, par exemple, Singapour (64 %), la Thaïlande (88 %) et la Mongolie (83 %).

17. On prévoit une baisse du taux d'activité des femmes en Afrique subsaharienne, alors qu'une hausse est attendue en Afrique du Nord ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ceci peut s'expliquer par les schémas de migration de la main-d'oeuvre féminine vers telle ou telle région.

18. Des obstacles continuent à entraver la participation accrue des femmes à l'économie. Le non-partage des responsabilités au sein de la famille et l'absence de services sociaux, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, soulèvent de sérieux problèmes. La plupart des femmes doivent concilier l'exercice d'un emploi productif, l'éducation des enfants, et les soins aux personnes handicapées ou âgées. Le fardeau de ces responsabilités réduit leurs possibilités d'action.

## 2. Les femmes et la structure de l'emploi

19. Le taux d'activité des femmes dans les différents secteurs de l'économie reste inférieur à celui des hommes, même s'il est en augmentation dans les secteurs où la croissance est la plus forte. Au cours de la période 1970-1990, le nombre de femmes exerçant des professions libérales, scientifiques ou techniques ou occupant des emplois administratifs ou de gestion, s'est rapproché de celui des hommes. La proportion de femmes occupant des emplois de ce type a considérablement augmenté dans toutes les régions, sauf en Europe orientale où elle était déjà élevée en 1970 (voir tableau II.F.2).

Tableau II.F.2

Part des femmes à professions libérales, scientifiques et techniques et  
les emplois administratifs et de gestion, de 1970 à 1990, par région

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	19	40	56
Amérique latine et Caraïbes	50	82	85
Europe occidentale et autres	45	60	72
Asie et Pacifique	28	42	48
Europe orientale	79	81	85
Monde entier	37	52	62

20. La tendance générale confirme que les femmes exercent de plus en plus de professions libérales, scientifiques et techniques (voir tableau II.F.3). En effet, en 1990, ces emplois regroupaient 13,17 % des femmes actives, contre 11,94 % en 1970. La proportion de femmes exerçant des professions libérales est particulièrement élevée en Amérique latine et en Europe orientale et occidentale, où l'écart entre hommes et femmes tend à se combler.

Tableau II.F.3

Catégorie professionnelle par sexe, en 1970, 1980 et 1990 : perspective mondiale

(Pourcentage)

Catégorie professionnelle	1970		1980		1990	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Professions libérales, scientifiques, techniques et assimilées	11,9	5,6	11,8	6,6	13,2	8,2
Administration et gestion	0,8	2,1	0,3	2,5	1,8	3,2
Secrétariat	10,8	5,9	11,8	5,7	13,3	6,5
Vente	7,8	6,0	0,9	5,3	9,9	7,2
Services	18,3	5,9	13,6	6,2	14,6	6,8
Agriculture	27,0	33,5	29,1	32,7	24,7	28,0
Production	14,5	32,1	29,7	29,7	12,6	31,7
Non classifiés, sans emploi	6,1	6,3	9,5	7,5	9,0	7,5

21. Entre 1970 et 1990, l'emploi des femmes a évolué. Les emplois dans le secteur des services traditionnels ont décliné au profit des professions libérales, scientifiques et techniques et des emplois de bureau. L'emploi des femmes dans le secteur de la production, en augmentation de 1970 à 1980, a régressé entre 1980 et 1990. Les chiffres révèlent également un recul des professions agricoles, tant pour les hommes que pour les femmes.



22. Dans le secteur agricole, la proportion de femmes par rapport aux hommes est passée de 68 à 71 % en Afrique, tandis qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, elle est passée de 16 à 19 %, en Europe occidentale de 42 à 54 % et en Asie de 45 à 47 %. En Europe orientale en revanche, cette proportion a diminué, tombant de 105 à 84 %. C'est, de loin, en Europe orientale que la participation des hommes et des femmes est la plus équilibrée (voir tableau II.F.4).

Tableau II.F.4

Part des femmes dans le secteur agricole de 1980 à 1990, par région

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1980	1990
Afrique	68	71
Amérique latine et Caraïbes	16	19
Europe occidentale et autres	42	54
Asie et Pacifique	45	47
Europe orientale	105	84

23. Si l'on considère la répartition globale des emplois entre les hommes et les femmes, le tableau est différent. Le tableau II.F.3 fait apparaître un déclin général de l'emploi agricole entre 1980 et 1990. Au niveau mondial, la part des hommes employés dans le secteur agricole est tombée de 32,7 % en 1980 à 28 % en 1990 et celle des femmes de 29,1 % à 24,7 %. La population agricole continue d'être la plus importante en Asie et en Afrique.

24. Le secteur de la production employait plus d'hommes que de femmes en 1990 (31,7 % contre 12,6 %). De 1980 à 1990, le pourcentage de femmes employées dans ce secteur a fortement diminué, tombant de 29,7 % à 12,6 % (voir tableau II.F.3). En Asie et en Afrique, la part des femmes dans le secteur de la production a augmenté entre 1970 et 1980, alors qu'elle a diminué en Amérique latine. Malgré quelques progrès, elle reste faible dans toutes les régions (voir tableau II.F.5).

Tableau II.F.5

Part des femmes dans le secteur de la production de 1980 à 1990, par région

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1980	1990
Afrique	16	27
Amérique latine et Caraïbes	19	24
Europe occidentale et autres	17	20
Asie et Pacifique	25	21
Europe orientale	34	45

25. Les données disponibles permettent de tirer d'autres conclusions. L'amélioration du niveau d'instruction enregistrée depuis quelques dizaines d'années a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de femmes exerçant des professions libérales, scientifiques et techniques, principalement dans le secteur des services. Ce secteur est d'ailleurs celui où la situation des femmes jeunes et qualifiées s'est améliorée, comme le prouve l'augmentation du nombre des femmes exerçant des professions de cette catégorie dans certaines régions. La situation est plus difficile pour les femmes moins qualifiées.

26. Dans une note d'information concernant l'Indonésie, on signale que l'emploi des femmes dans les secteurs non agricoles a nettement augmenté au cours des années 80. Toutefois, cette augmentation concerne essentiellement le commerce et, à un moindre degré, l'industrie et les services. Dans l'industrie, d'ailleurs, la proportion des femmes a en fait légèrement diminué, tombant de 78 à 77 pour 100 hommes.

27. Entre 1980 et 1990, le secteur industriel a connu une forte croissance de l'emploi (73 %), qui a surtout profité aux femmes jeunes des zones urbaines. Il faut remarquer toutefois que la croissance de l'emploi a été encore plus rapide pour les hommes, ce qui s'explique peut-être par le fait que les politiques d'industrialisation tournées vers l'exportation ont principalement favorisé les grosses entreprises. À l'inverse, particulièrement dans les zones rurales, de nombreuses industries manufacturières traditionnelles à fort coefficient de main-d'oeuvre, qui emploient beaucoup de femmes, surtout pendant les périodes de sous-emploi de l'agriculture, ont stagné sous la pression d'une concurrence accrue<sup>3</sup>. La situation pourrait néanmoins évoluer. En effet, l'instauration des triangles de croissance du Sud et du Nord dans la région couverte par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la création de nouvelles zones d'exportation dans d'autres régions de l'Indonésie devraient favoriser l'emploi des femmes. L'adoption de politiques visant à soutenir la fabrication de produits artisanaux pourrait également favoriser l'embauche de femmes par les petites industries.

a) Ségrégation dans l'emploi

28. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe reste très forte. L'augmentation de la part des femmes sur le marché du travail n'a pas eu de conséquences sensibles sur ce mécanisme.

29. Le rapport sur l'emploi établi en 1993 par la Commission de l'Union européenne montre que les 10 dernières années ont abouti à une sorte de paradoxe. Dans les 12 pays membres, des inégalités persistent dans l'emploi alors même que la part des hommes et des femmes sur le marché du travail est devenue plus équilibrée. La ségrégation concerne aussi bien le type de travail effectué que les secteurs qui connaissent une augmentation des emplois occupés majoritairement par des femmes.

30. En Asie, où la féminisation de l'emploi est avérée et où la croissance de l'emploi a été plus forte pour les femmes que pour les hommes, des inégalités persistent dans la plupart des pays. L'emploi féminin a augmenté dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services et du commerce, mais les femmes restent surtout employées dans l'agriculture de subsistance en tant que travailleuses familiales non rémunérées et ouvrières agricoles non qualifiées.

31. Le rapport établi en 1993 par la Commission économique pour l'Europe sur la situation des femmes sur le marché du travail montre que l'accroissement du taux d'activité des femmes dans l'ensemble de la Communauté européenne n'a pas diminué et ne diminuera pas la ségrégation professionnelle et l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail. Rien ne permet d'affirmer qu'un accroissement du taux d'activité des femmes ou une amélioration du niveau de développement économique réduirait la ségrégation. En effet, la surreprésentation des femmes dans les emplois de services et de secrétariat n'était pas aussi sensible dans d'autres pays, et la proportion de femmes dans les professions libérales, scientifiques et techniques était aussi forte, voire plus forte, dans certains pays en développement.

32. Même les taux très élevés d'activité des femmes dans les pays d'Europe orientale n'ont pas conduit à l'instauration d'un marché du travail égalitaire. Dans ces pays, les femmes exercent surtout des professions traditionnellement féminines et sont sous-représentées dans les domaines scientifiques et technologiques et aux postes de direction.

33. Il est probable que la ségrégation professionnelle restera une caractéristique persistante de tous les marchés du travail, dont il conviendra de tenir compte dans tous les types d'analyse de l'emploi. Bien que la physionomie de la ségrégation professionnelle soit à peu près similaire dans tous les pays, les différences qui existent donnent à penser que les facteurs sociaux, culturels et propres au marché du travail de chaque pays contribuent fortement à déterminer la nature et l'importance de la ségrégation.

34. Si l'on considère la répartition des femmes actives selon sept grandes catégories professionnelles – professions libérales, scientifiques, techniques et assimilées; administration et gestion; secrétariat; vente; services; agriculture; production – on remarque qu'elles sont surtout concentrées dans les emplois de secrétariat et de services et les professions libérales, scientifiques et techniques. Au Chili, où les femmes représentaient 30,5 % de la main-d'oeuvre en 1991, elles occupaient 51,3 % des emplois du secteur des services. Au Canada, où elles constituaient 45,3 % de la main-d'oeuvre, elles représentaient 55,7 % des membres des professions libérales, scientifiques et techniques, 80,7 % des employés de bureau et 56,6 % des employés du secteur des services.

35. Des différences persistent entre les pays quant au degré de féminisation de nombreux emplois de bureau et de services. Ces différences sont liées notamment à l'organisation socioculturelle, à la structure industrielle, à l'organisation des syndicats, à la généralisation du travail à temps partiel et à l'organisation du marché du travail. Les femmes resteront sans doute exclues de certains emplois du secteur des services qui sont encore considérés comme un art exigeant un savoir-faire particulier ou qui attirent encore les hommes.

36. En l'absence de politiques novatrices, on peut s'attendre à une poursuite de la double évolution de l'emploi des femmes qui tend à la fois vers un meilleur accès des femmes à des postes de haut niveau et vers une concentration accrue de la main-d'oeuvre féminine dans les secteurs peu qualifiés et fortement féminisés. Cette évolution ne résoudra pas le problème des inégalités entre les sexes aux échelons supérieurs du marché du travail. En revanche, elle aura pour effet d'accroître les inégalités au sein de la main-d'oeuvre féminine elle-même.

b) Secteur des services

37. Dans les années 80, le secteur des services a commencé à attirer les femmes dans de nombreux pays et régions. Dans les pays de l'OCDE, par exemple, la plupart des emplois créés au cours de cette période étaient des emplois de services, surtout occupés par des femmes. Dans le monde entier, la croissance de l'emploi dans le secteur des services a été plus rapide pour les femmes que pour les hommes, et a contribué dans une large mesure à la croissance générale de l'emploi des femmes au cours des 10 dernières années. Les études montrent que les pays où la croissance de l'emploi féminin a été la plus forte ont conjugué une croissance des activités du secteur public et des services commerciaux et financiers.

Tableau II.F.6

Part des femmes dans le secteur des services de 1980 à 1990, par région

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1980	1990
Afrique	55	75
Amérique latine et Caraïbes	156	184
Europe occidentale et autres	206	200
Asie et Pacifique	49	68
Europe orientale	32	31

c) Emplois atypiques et/ou précaires

38. La situation économique qui a prévalu au cours des 10 dernières années dans les pays développés et dans les pays en développement a eu pour conséquence la création d'un nombre limité d'emplois stables à plein temps. La plupart des nouveaux emplois créés tendaient à être atypiques. On a constaté une corrélation entre ces formes de travail et la féminisation de la main-d'oeuvre. D'après les études de l'OIT, de plus en plus de femmes travaillent dans de petites et moyennes entreprises du secteur non structuré, occupent des postes à temps partiel ou temporaires, ou exercent d'autres formes d'activité (télétravail, sous-traitance et travail indépendant). Certaines femmes sont attirées par ces emplois en raison de la souplesse des horaires qui leur permet de concilier responsabilités professionnelles et familiales. Mais pour un nombre croissant d'entre elles, le travail à temps partiel ou temporaire ne constitue plus un choix.

39. Même si des progrès ont été enregistrés dans les pays industriels, particulièrement dans le secteur public, où des efforts ont été faits pour étendre la protection sociale aux travailleurs à temps partiel, ces types d'emploi et autres emplois atypiques s'accompagnent, en général, d'un faible taux de rémunération, d'une absence de droits et de possibilités de formation ou de perspectives de promotion. L'emploi à temps partiel est concentré dans le secteur des services, où la majorité des emplois sont occupés par les femmes.

Il n'est donc guère étonnant que les femmes représentent la majorité des travailleurs à temps partiel. Dans les pays de l'OCDE, 65 à 90 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. En 1991-1992, 62 % des travailleuses étaient employées à temps partiel aux Pays-Bas, et plus de 40 % l'étaient en Australie, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni. En Espagne, environ 38 % des travailleuses sont employées à titre temporaire, contre 29 % des hommes. En ce qui concerne le travail à domicile, la proportion de femmes se situe entre 90 et 95 % en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie et aux Pays-Bas, et s'élève à 84 % en France, 75 % en Espagne et 70 % au Royaume-Uni<sup>4</sup>.

40. En Afrique, les femmes se concentrent plutôt dans les services aux particuliers et les activités marchandes à petite échelle, à faible productivité et à faibles capitaux. En Afrique de l'Ouest, les femmes représentent entre 60 et 80 % de la main-d'oeuvre urbaine du secteur commercial et occupent une place prépondérante dans le petit commerce.

41. En Amérique latine, l'emploi à temps partiel est de plus en plus courant chez les femmes. En Asie, ce sont essentiellement les femmes qui se livrent aux activités commerciales et de colportage. Selon les études de l'OIT, elles sont, depuis peu, de plus en plus nombreuses à exercer des activités de microproduction ou de production à petite échelle ou à travailler à domicile, à la tâche ou en tant que travailleuses indépendantes. En Indonésie, par exemple, plus d'un cinquième de la main-d'oeuvre féminine occupe des emplois dans le secteur commercial, même s'il s'agit du domaine le moins lucratif des activités non salariées.

d) Chômage

42. L'augmentation de l'emploi féminin enregistrée au cours des 10 dernières années ne s'est pas traduite par une chute correspondante des taux de chômage. Ceux-ci sont restés stables malgré les créations d'emplois. Même si les hommes sont plus nombreux que les femmes à être officiellement au chômage parce qu'ils sont plus nombreux dans la population active, les taux de chômage des femmes sont généralement plus élevés que ceux des hommes. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les taux de chômage des femmes dépassent ceux des hommes. En 1992, le taux de chômage féminin enregistré en Europe était de 11,5 %, alors que le taux global était de 9,9 %<sup>5</sup>. Ces statistiques ont été établies sur la base de la définition du chômeur qui est fondée notamment sur les critères ci-après : être sans emploi, avoir recherché activement un emploi au cours d'une période récente et être presque immédiatement disponible. Cette définition est restrictive car elle exclut les travailleurs à temps partiel qui souhaitent travailler à plein temps, ceux qui sont découragés parce que la recherche d'un emploi est infructueuse et ceux qui ont besoin de plus d'une ou de deux semaines avant de pouvoir commencer à travailler. Si l'on tenait compte de l'ensemble de ces facteurs, l'écart global entre les taux de chômage féminin et masculin se creuserait encore.

43. La transition dans les pays d'Europe centrale et orientale a entraîné une augmentation du chômage chez les femmes. Dans ces pays, la perte de leur emploi signifie souvent bien plus qu'une perte de revenus. Les femmes de cette région ont un niveau d'instruction élevé et sont intégrées à la main-d'oeuvre salariée depuis longtemps. La Hongrie est le seul pays à avoir indiqué des taux de

chômage plus élevés pour les hommes que pour les femmes. En Fédération de Russie, le pourcentage de femmes parmi les sans-emplois a atteint un niveau particulièrement élevé, qui s'établit, selon les estimations, entre 70 et 80 %.

44. En Afrique, les taux de chômage déclarés sont souvent deux fois plus élevés pour les femmes que pour les hommes et, selon les observations de l'OIT, ils continueraient même d'augmenter. En Égypte, par exemple, le taux de chômage des femmes était de 27,8 % en 1991, contre seulement 6,3 % pour celui des hommes.

45. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la situation est similaire. À Sri Lanka, par exemple, le taux de chômage en 1992 était de 21 % pour les femmes et de 10,6 % pour les hommes. Au Pakistan, le taux de chômage pour la période 1990-1991 s'élevait à 13,8 % pour les femmes contre 3,9 % pour les hommes dans les zones rurales, et à 27,8 % pour les femmes contre 5,9 % pour les hommes dans les zones urbaines.

46. Si l'on considère les niveaux absolus de chômage, l'écart entre les sexes est particulièrement marqué dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, la durée moyenne du chômage est plus longue chez les femmes que chez les hommes, 11,2 mois contre 8 mois pour les hommes.

47. Dans la plupart des pays, le taux de chômage a progressé plus rapidement pour les femmes que pour les hommes, et l'on note un écart important entre les sexes dans chaque région. L'Amérique latine a enregistré la plus forte augmentation du taux de chômage féminin. Selon des études réalisées en Europe orientale, ce taux s'est également accru dans cette région, sauf en Hongrie, où les femmes occupent une place solide dans le secteur des services, activités pour lesquelles elles n'ont pas été remplacées par les hommes. Le taux de chômage féminin semble plus faible en Afrique et en Asie. Même si le chômage féminin rapporté au chômage masculin a diminué en Asie, les chiffres font apparaître une augmentation du nombre de femmes figurant sur les listes des demandeurs d'emploi dans la catégorie "non classifiés"<sup>6</sup>.

e) Inégalité des rémunérations

48. Le principe de l'égalité de rémunération est inscrit dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que dans les diverses conventions et recommandations de l'OIT. En outre, la Convention de l'OIT concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale, 1951 (No 100), a l'un des taux de ratification les plus élevés de toutes les normes de l'OIT. Néanmoins, la disparité des rémunérations entre les hommes et les femmes ne représente que l'une des formes les plus persistantes de discrimination à l'égard des femmes. On constate que tels écarts dans tous les pays, même si le degré d'inégalité varie de l'un à l'autre.

49. Dans les pays industriels, les taux de rémunération horaire des femmes représentent entre 70 % et 80 % de ceux des hommes. En Inde, au Japon et dans la République de Corée, les salaires féminins atteignent à peu près la moitié de ceux des hommes. D'après l'Annuaire des statistiques du travail de l'OIT, le rapport mondial s'établissait entre 50 % et 90 % en 1990 pour le secteur manufacturier.

50. L'écart hommes-femmes est plus important dans les activités manufacturières (64,8 %) et non agricoles (68,2 %) en Asie, dans les emplois non agricoles en Amérique latine et dans les Caraïbes (68,7 %) et dans le secteur de l'agriculture en Afrique (69,2 %), avec une diminution importante des salaires féminins dans certains cas. En Asie, les rapports entre les salaires féminins et les salaires masculins dans les secteurs non agricole et manufacturier sont tombés de 91,5 % à 68,2 % et de 72 % à 64,8 %, respectivement, entre 1970 et 1990. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le revenu des femmes a diminué par rapport à celui des hommes pendant la période 1970-1990, le secteur de la production ayant enregistré la chute la plus importante.

51. Les salaires féminins ont diminué dans le secteur agricole de certains pays d'Afrique et dans le secteur manufacturier en Amérique latine et dans les Caraïbes, en raison de l'importance croissante du secteur non structuré dans de nombreux pays en développement qui doivent faire face à la récession et à la restructuration. Les salaires et les traitements du secteur structuré ne suffisent plus à couvrir les besoins de base des ménages dans de nombreux pays, si bien que les femmes se trouvent de plus en plus contraintes à travailler en dehors de leurs foyers.

52. Néanmoins, les salaires féminins ont augmenté dans le secteur non agricole en Afrique, en Europe occidentale et en Europe orientale, ce qui montre la progression des femmes dans le secteur des services. De 1970 à 1990, le rapport entre les salaires féminins et les salaires masculins est passé de 61,5 % à 89,4 % en Afrique, de 68,8 % à 78,3 % en Europe occidentale, et de 69,2 % à 75,4 % en Europe orientale.

53. Au cours de la même période, le rapport a également progressé dans le secteur manufacturier, passant de 63,5 % à 73,3 % en Afrique, de 66 % à 74,6 % en Europe occidentale et de 68,8 % à 72,8 % en Europe orientale.

54. On retrouve également une disparité entre les salaires des femmes et ceux des hommes dans les 12 pays membres de la Communauté européenne. L'écart est resté constant dans plusieurs pays de 1980 à 1988, même si de légers progrès ont pu être enregistrés dans d'autres pays. Dans les pays industriels, le salaire des femmes représente en général de 50 % à 80 % du salaire des hommes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène : les femmes travaillent souvent dans des secteurs où les salaires sont moins élevés et où elles accèdent plus difficilement à des postes à responsabilité. Plusieurs théories expliquent ces facteurs; loin de s'exclure mutuellement, elles se complètent les unes les autres. Selon certaines études, une partie des disparités de salaires entre hommes et femmes pourrait s'expliquer par des différences sur le plan de la formation, de l'expérience professionnelle et de l'âge. D'autres écarts peuvent être attribués à une répartition inégale dans les secteurs d'activité, les catégories professionnelles et les niveaux de formation. D'autres divergences encore restent inexplicables et sont le résultat de diverses formes de discrimination, directes ou indirectes.

### 3. Les femmes des zones rurales

55. Les femmes jouent un rôle important dans l'agriculture, notamment dans les pays en développement où elles représentent 67 % de la main-d'oeuvre agricole. En Afrique subsaharienne, près de 80 % des femmes économiquement actives travaillent dans le secteur agricole. En Asie, les femmes constituent environ 40 % de la main-d'oeuvre agricole dans des pays tels que l'Indonésie, la Malaisie, le Népal et le Pakistan et jusqu'à 50 % à Sri Lanka, en Thaïlande et en Turquie.

56. Le changement qui a eu le plus de répercussions sur le secteur agricole a été l'introduction de cultures de rapport en Afrique et en Amérique latine. Les nouveaux emplois rémunérés ont été proposés avant tout aux hommes, alors que les femmes ont continué à pratiquer des cultures vivrières sur des terres de plus en plus pauvres. En outre, les femmes n'ont souvent pas été formées pour ces nouvelles activités et manquent des ressources de base qu'ont les hommes lorsqu'ils commencent à travailler dans de nouveaux secteurs.

57. Les femmes produisent 50 % des denrées alimentaires dans le monde et jusqu'à 70 %, estime-t-on, en Afrique. Les femmes des zones rurales ne se consacrent pas seulement aux cultures mais exploitent aussi de nombreuses autres sources. Dans beaucoup de régions, ce sont avant tout les femmes qui se chargent de compléter les provisions en nourriture ou le revenu de leur famille par la cueillette sur les terres communes et dans les forêts.

58. Dans la plupart des pays, l'élevage du bétail relève également de la responsabilité des femmes. Bien que les hommes restent souvent les propriétaires et les vendeurs du gros bétail, c'est aux femmes qu'incombe l'essentiel du travail quotidien lié à l'élevage des animaux. Au Pakistan, par exemple, les femmes s'occupent de 60 à 80 % des travaux de nettoyage, d'alimentation et de traite du bétail.

59. Les femmes des zones rurales, qui sont difficiles à atteindre, bénéficient généralement très peu des ressources destinées au développement. À cause de la division traditionnelle du travail et des formes persistantes de discrimination à l'égard des femmes, les rares ressources disponibles profitent davantage aux hommes qu'aux femmes.

60. Les femmes des zones rurales constituent le groupe qui a le moins bénéficié de l'industrialisation et de l'urbanisation et sont souvent les plus touchées par les effets de l'exode rural. Tandis que les hommes se rendent dans les villes pour y chercher un emploi, les femmes restent seules dans les zones rurales, où elles prennent en charge la production des denrées alimentaires destinées à l'autoconsommation et s'emploient à assurer le bien-être de leur famille. L'exode rural en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et au Moyen-Orient est un phénomène essentiellement masculin. Ce n'est qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes que les femmes représentent l'immense majorité des personnes quittant la campagne pour la ville. La principale raison de cet exode féminin en Amérique latine est que les femmes n'y ont pas suffisamment accès aux terres et aux moyens de production agricole modernes alors qu'elles peuvent trouver des emplois dans les villes, notamment dans l'industrie textile et l'industrie alimentaire ainsi que dans le secteur informel, avec par exemple les services domestiques et la vente ambulante.



61. Dans plusieurs pays d'Asie, les adolescentes et jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à quitter les campagnes. Aux Philippines, par exemple, 7 femmes sur 10 travaillant en ville dans le secteur des services sont originaires de zones rurales.

62. Dans de nombreuses régions du monde, les politiques agricoles ont débouché sur un accroissement de la pauvreté dans les zones rurales. Les familles vivant de l'agriculture ont besoin de compléter leurs revenus en diversifiant leurs activités, en envoyant certains de leurs membres dans les villes et en s'efforçant d'étendre leur production en cultivant des terres de faible rendement ou en remplaçant certaines cultures vivrières par des cultures de rapport. L'impact de cette évolution sur la situation des femmes varie : alourdissement de la somme de travail à accomplir chaque jour, nécessité de prendre en charge les travaux agricoles jusque-là effectués par leur mari, apparition de nouvelles responsabilités du fait de l'extension des terres cultivées ou de l'adoption de nouveaux modes de production, perte de la source indépendante de revenus que représente leur parcelle personnelle lorsque celle-ci est attribuée à la production familiale.

63. Faute de données précises sur le rôle des femmes dans la production comme dans la procréation, la contribution des femmes des zones rurales à la production et à la croissance économique a toujours été sous-estimée. En outre, les formules et les classifications qui sont couramment utilisées pour l'établissement des statistiques ne prennent pas en compte l'agriculture de subsistance ni la production agricole à une petite échelle et négligent donc une part importante du travail des femmes et de la production économique dans son ensemble.

a) Accès à la terre, droits de propriété et d'usage

64. L'inégalité des sexes en matière d'accès à la terre reste l'un des principaux obstacles à la pleine participation des femmes au développement rural. Les pratiques établies en matière de succession, selon lesquelles les terres se transmettent traditionnellement de père en fils, entretiennent la mainmise des hommes sur les terres. Bien que de nombreux pays en développement aient adopté des lois affirmant le droit fondamental des femmes à posséder des terres, ce droit se traduit rarement dans les faits. Les réformes entreprises ont revêtu un caractère sexiste et les femmes ont été exclues à des degrés divers, que ce soit sur le plan légal ou dans la pratique. Le fait, par exemple, d'accorder aux chefs de ménage les droits sur les terres qui étaient autrefois communes l'a emporté dans certains pays sur d'autres formes de succession et a renforcé les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. De plus, dans de nombreux pays, il n'existe aucune disposition législative concernant les femmes veuves, séparées ou divorcées.

65. Traditionnellement, les femmes cultivent de petits lopins de terre dispersés ou isolés, ce qui les encourage peu à investir ou à adopter de nouvelles technologies. Dans la plupart des pays, les titres de propriété sont enregistrés au nom des hommes chefs de ménage et aucun régime foncier n'est garanti aux femmes. Le fait que les femmes ne soient pas propriétaires peut les empêcher d'avoir accès aux services de soutien agricole, particulièrement aux services de crédit et de vulgarisation lorsque ceux-ci sont réservés aux propriétaires fonciers ou que les agents de vulgarisation sont peu enclins à s'occuper de petites parcelles isolées.

66. Les difficultés rencontrées par les femmes des zones rurales pour accéder à la terre sont plus grandes encore pour les femmes chefs de ménage. On constate à l'examen des programmes de réforme agraire mis en oeuvre par divers pays que les femmes chefs de famille ont rarement accès à la propriété foncière même lorsque leurs activités productives l'exigent, que la loi spécifie ou non le sexe du bénéficiaire. Sans titres de propriété, ces femmes ne présentent pas les garanties nécessaires pour obtenir un crédit et peuvent se voir refuser des services de vulgarisation.

67. Parmi les conclusions de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), les suivantes portent sur le problème de l'accès des femmes à la terre :

a) La forte pression démographique et le caractère de plus en plus commercial de l'agriculture conduisent à une redistribution moins équitable des droits sur les terres communes, au détriment des femmes;

b) La pression démographique croissante contrarie, par exemple, les efforts visant à améliorer les droits des femmes en Afrique subsaharienne, où la taille des parcelles gérées par des femmes diminue tandis que la qualité des terres se détériore;

c) Les programmes de redistribution des terres sont généralement axés sur l'unité ménagère et prennent très peu en considération la distribution des terres au sein du ménage et les besoins des femmes;

d) Les femmes pauvres des zones rurales sont généralement lésées dans l'établissement des titres de propriété. Les titres étant le plus souvent enregistrés sous le nom des hommes chefs de ménage, les droits coutumiers des femmes en matière d'usage et de transfert des terres s'en trouvent limités, ce qui influe de diverses manières sur les pratiques agricoles traditionnelles, qui sont souvent compromises par une augmentation des disparités entre hommes et femmes au sein du ménage sur le plan des revenus et de la prise des décisions. Dans certains cas, en Afrique, les hommes profitent du contrôle qu'ils exercent sur les terres pour transformer les terres auparavant cultivées par des femmes en terres familiales. Ils conduisent ainsi les femmes à travailler pour le ménage sur des parcelles familiales contrôlées par eux. Dans d'autres cas, les femmes se voient attribuer des parcelles familiales plus petites et moins fertiles comme parcelles personnelles;

e) La privatisation des ressources issues des terres communes peut avoir une incidence extrêmement négative sur la situation des femmes pauvres des zones rurales étant donné que l'approvisionnement en combustible et en fourrage est essentiellement une tâche féminine. Ceci s'applique aussi aux matériaux utilisés pour l'artisanat, activité qui représente une importante source de revenus pour les femmes des zones rurales.

68. Malgré les perspectives négatives qui se dessinent pour les femmes des zones rurales, certains pays du sous-continent indien, d'Amérique centrale et du Sud et d'Afrique de l'Ouest, ont mis en place des dispositifs nationaux qui ont contribué à la promotion d'actions novatrices. Au cours de ces dernières années, la réforme agraire a connu un profond changement d'orientation, grâce

auquel les femmes ont souvent été désignées comme les bénéficiaires et se sont vu accorder le droit de posséder des terres, que ce soit conjointement ou en copropriété avec des hommes. Les changements survenus sur le plan juridique vont permettre à un petit nombre de femmes de divers pays en développement d'obtenir progressivement l'accès à la terre et un contrôle sur celle qu'elles cultivent.

69. Le renforcement des droits des femmes dans le domaine foncier conditionne en grande partie le succès des politiques de développement rural. Pour faciliter l'accès des femmes à la terre et renforcer leur contrôle sur la terre, il serait notamment souhaitable d'enseigner à la fois aux femmes et aux hommes des notions juridiques de base relatives aux droits des femmes, d'étudier les réformes juridiques à entreprendre dans les zones rurales, d'éliminer les obstacles à l'application des lois existantes, de renforcer la participation des femmes par le biais des groupes de coopération et d'entraide, d'améliorer la productivité afin d'inciter les femmes à investir sur les terres qu'elles cultivent et d'encourager les gouvernements à investir dans le travail des femmes et à répondre aux besoins de celles-ci.

b) Accès au travail

70. La maîtrise des ressources en main-d'oeuvre est un facteur qui influe de manière décisive sur la productivité réelle et potentielle des femmes dans l'agriculture. La superficie des terres qu'elles peuvent cultiver dépend directement de la quantité de main-d'oeuvre disponible – la leur, celle des membres de leur famille et des salariés. La longueur des horaires de travail des femmes et l'insuffisance du nombre d'emplois rémunérés due au manque de ressources financières compromettent les possibilités d'accroissement de la production agricole, même lorsque les femmes ont traditionnellement le droit de recourir à l'aide de leur mari, le plus souvent sur une base saisonnière, pour l'exécution de tâches telles que le défrichement de leurs parcelles individuelles. En outre, la migration des hommes vers les villes étant de plus en plus élevée, la main-d'oeuvre masculine disponible est restreinte, même pour des apports de travail limités. Un phénomène similaire se produit chez les jeunes femmes, qui vont s'installer en ville en vue d'y trouver un emploi et d'améliorer leur mode de vie.

71. L'accès des femmes à la terre dépend de leur volonté de travailler pour le ménage et de prendre part aux activités agricoles et non agricoles contrôlées par leur mari et par des membres plus âgés de leur famille. Les hommes peuvent charger leurs femmes et leurs enfants de travailler à des activités productives contrôlées par eux tandis que les femmes ne peuvent se tourner que vers leurs filles et leurs plus jeunes fils. La nécessité de faire appel au travail des enfants peut avoir une incidence sur les taux de fréquentation scolaire, notamment chez les filles, et à plus long terme sur la perpétuation des cycles de pauvreté.

c) Application de techniques de développement durable aux activités de production

72. On prend de plus en plus conscience de l'interdépendance qui existe entre les femmes, l'environnement et le développement. Étant donné que, dans la plupart des pays en développement, ce sont essentiellement les femmes qui assurent la production de denrées alimentaires, les questions telles que la sécurité alimentaire, les droits fonciers et le recours à des pratiques écologiquement viables dans l'exploitation des terres sont au coeur de leurs occupations. Du fait de l'inégalité d'accès aux ressources, les femmes ne sont pas pleinement en mesure d'apporter une contribution notable à la préservation de pratiques écologiquement viables.

73. L'environnement s'est sensiblement dégradé au cours des 10 dernières années, en raison essentiellement de l'accroissement rapide de la population, du besoin accru de terres, du déboisement, de la modification des méthodes de culture et de la désertification. L'appauvrissement des ressources forestières, en particulier, a eu des conséquences graves pour la situation des femmes. Outre leur valeur productive, les arbres permettent de préserver la qualité des sols et de l'eau, et constituent un élément indispensable de l'écosystème de la plupart des cultures tropicales. Les forêts fournissent des produits – aliments, fourrages et fibres – qui relèvent de la responsabilité des femmes. Les petites entreprises qui sont tributaires des produits forestiers sont celles qui emploient le plus de femmes des zones rurales, notamment celles qui n'ont pas de terre et dont les ressources sont modestes.

74. Il est essentiel de tirer parti des enseignements que peuvent apporter les femmes des zones rurales en matière de protection et de gestion de l'environnement, et de tenir compte de ce savoir indigène lorsqu'on élabore des politiques et projets concrets. Toutefois, si les femmes se livrent parfois à une surexploitation des ressources naturelles, c'est, fréquemment, faute de disposer des techniques voulues.

75. Les femmes des zones rurales ont grand besoin de techniques plus économes de travail, de ressources en eau facilement accessibles et proches ainsi que de structures collectives telles que bois communaux et minoteries communautaires.

d) Accès à des techniques appropriées et économiques

76. Les nouvelles techniques agricoles devraient être accessibles et écologiquement viables, et utiliser de préférence les matières premières locales. Elles devraient permettre de rationaliser le secteur rural sans menacer les emplois de la main-d'oeuvre féminine et masculine. Par techniques agricoles nouvelles, on entend notamment le recours à de nouvelles variétés de culture et de bétail ainsi qu'à de meilleurs outils, méthodes de culture, y compris l'utilisation systématique d'animaux de trait, et procédés de mécanisation.

77. L'examen des projets exécutés au cours des 10 dernières années montre que si elles ne sont pas évaluées soigneusement avant leur introduction, les nouvelles techniques peuvent avoir des conséquences néfastes imprévues pour les femmes. Dans de nombreuses parties du monde en développement, la mécanisation

de l'agriculture, par exemple l'utilisation de tracteurs, a entraîné une masculinisation de l'agriculture moderne et une féminisation de la main-d'oeuvre dans l'agriculture de subsistance ou dans les exploitations agricoles familiales. Certaines techniques d'irrigation ont également eu des conséquences néfastes pour les femmes. En effet, bien qu'elles permettent d'accroître la production agricole et de mieux approvisionner la population et le bétail en eau, les techniques d'irrigation peuvent, dans certains cas, avoir des conséquences néfastes pour les femmes en accroissant le temps nécessaire au repiquage des cultures, au désherbage et aux moissons. Les femmes pauvres n'ont pas toujours les moyens d'acquérir de nouvelles techniques agricoles. On peut notamment remédier à ce problème en tirant des enseignements des pratiques traditionnelles utilisées par les femmes des zones rurales et en recourant aussi peu que possible à des techniques coûteuses. Il est possible d'améliorer les techniques traditionnelles de transformation des denrées alimentaires sans faire appel à des procédés coûteux.

78. Les femmes des zones rurales possèdent un savoir traditionnel étendu sur la production, la transformation, le stockage et les caractéristiques nutritionnelles d'un large éventail de cultures et de plantes sauvages, sur les méthodes de conservation et d'amendement des sols et sur les questions liées à l'élevage du bétail. Il faut tirer parti de telles connaissances.

e) Crédits et services financiers répondant aux besoins spécifiques des femmes des zones rurales

79. Au nombre des obstacles auxquels les femmes se heurtent pour obtenir des crédits et des services financiers figurent les convictions suivantes : les agricultrices ne décident pas du choix des cultures ou des intrants même si elles sont chef de ménage; leur investissement fondamental dans l'agriculture de subsistance ne leur permet pas d'accorder beaucoup de temps aux activités marchandes; elles représentent un risque d'insolvabilité élevé et ne peuvent rembourser les prêts d'un montant modeste qui leur sont octroyés et qui impliquent des coûts administratifs élevés pour les établissements prêteurs. Dans le cadre des programmes généraux de crédit agricole ou de crédit de campagne, qui reposent sur des garanties de groupe, les agricultrices et agriculteurs pauvres pratiquant l'agriculture de subsistance ne bénéficient pas toujours de crédits de crainte que les mécanismes de garanties collectives ne puissent faire face au risque qu'ils représentent. De plus, les femmes ont difficilement accès aux coopératives et autres organisations susceptibles de canaliser les crédits octroyés aux agriculteurs.

80. Les femmes ont souvent du mal à obtenir des crédits faute d'un niveau d'éducation suffisant – souvent, elles ne savent pas quelles sont les procédures à suivre – et de garanties, mais aussi en raison de l'éloignement des établissements de crédit. Dans la très grande majorité des cas, elles doivent faire appel à leur mari, à des hommes de leur famille ou à des prêteurs qui leur font payer des taux d'intérêt élevés. Dans l'ensemble, les banques ont eu tendance à sous-estimer la productivité des agricultrices et leur capacité de remboursement. L'excédent commercialisable qui résulte souvent de la production vivrière n'est pas pris en compte, ni le fait que l'ajout d'intrants peut améliorer la productivité et accroître le volume de cet excédent.

81. L'ampleur des obstacles qui empêchent les femmes des zones rurales d'obtenir des crédits et services financiers est peut-être illustrée le mieux par le pourcentage des prêts des banques multilatérales destinés à l'agriculture et au développement rural qui leur sont octroyés. En 1990, sur un montant de 5,8 milliards de dollars de prêts alloués à l'agriculture et au développement rural dans les pays en développement, seuls 5 % étaient allés à des agricultrices alors que celles-ci assurent plus de 50 % de la production de denrées alimentaires des pays en développement et ont des taux de remboursement généralement plus élevés que ceux des agriculteurs. Les clientes africaines du Women's World Banking, établissement bancaire présent dans 44 pays, remboursent à 97 % leurs prêts.

82. Les femmes ont besoin de prêts pour obtenir des intrants agricoles essentiels tels que semences, engrais et pesticides, ainsi que pour acheter des outils, se procurer des animaux de trait, embaucher de la main-d'oeuvre supplémentaire, construire des systèmes d'irrigation et prendre des mesures de conservation des sols et de l'eau. La disponibilité des crédits n'est pas une condition suffisante pour garantir une amélioration durable de la situation des femmes.

83. L'octroi de crédits doit s'accompagner de conseils et de formation techniques, ainsi que de services de recherche appliquée, en particulier dans les secteurs où les femmes sont présentes : cultures vivrières traditionnelles, telles que le manioc, la dolique, le sorgho, le millet, le plantain et la patate douce – qui fournissent jusqu'aux deux tiers de l'alimentation familiale, élevage de petit bétail et de volailles, exploitation de jardins potagers.

84. Pour que les femmes des zones rurales obtiennent plus facilement des crédits, il faut commencer par étudier le contexte local afin de déterminer quels sont les moyens les plus efficaces de toucher les femmes les plus pauvres. Il faudrait mettre en place des modules de formation et élaborer des stratégies qui se substituent aux garanties exigées par les établissements financiers. Il faut également tenir compte de la diversité des activités de production des femmes des zones rurales qui comportent des caractéristiques saisonnières et nécessitent des capitaux pour réaliser des investissements modestes ainsi que des liquidités pour soutenir la production et les échanges de denrées marchandes. De plus, il faut soigneusement doser l'appui apporté aux infrastructures, à la vulgarisation, à la formation et à la commercialisation afin de répondre aux besoins des agricultrices dans le domaine des activités vivrières et marchandes. Il faut aider les femmes des zones rurales à canaliser les ressources vers des mécanismes ou sous-mécanismes dont elles ont la charge, afin d'éviter que celles-ci soient détournées vers les activités de production dominées par les hommes faisant partie du ménage.

85. Le personnel des établissements financiers devrait suivre une formation lui permettant de comprendre le rôle joué par les femmes dans la production et la procréation, et de leur proposer des crédits correspondant à leurs besoins. Les besoins particuliers des agricultrices doivent être soigneusement recensés, en ce qui concerne, par exemple, l'embauche de travailleurs pendant les périodes de pénurie de main-d'oeuvre, la transformation des denrées alimentaires et des produits forestiers, l'achat d'intrants nécessaires aux programmes de reboisement, ou la mise en place d'infrastructures de commercialisation du poisson.

86. Les établissements financiers peuvent s'attacher à mieux faciliter l'accès des femmes des zones rurales aux services financiers et à l'assistance technique en favorisant, entre autres, l'élaboration de plans d'action dans ce domaine; en encourageant entre eux l'échange d'informations et de données d'expérience sur les mécanismes de crédit novateurs; en mettant au point des formules qui s'attachent particulièrement à satisfaire les besoins des femmes des zones rurales en matière de services financiers, d'assistance technique, de formation et de ressources; et en resserrant les liens avec les femmes employées dans les établissements financiers qui reçoivent des prêts d'organisations internationales. Si l'on veut faciliter l'obtention de crédits par les femmes des zones rurales, il importe de créer des liens entre les banques, les programmes publics de crédit de campagne et les groupes villageois d'épargne et de crédit, et de renforcer les liens existants.

87. L'obtention plus aisée de crédits peut avoir des effets sensibles tant sur le bien-être familial que sur la collectivité en général. Outre les avantages économiques liés à l'accroissement de la productivité et des revenus, l'augmentation de leur pouvoir d'achat a un effet considérable sur la confiance en soi des femmes. À tel point que, souvent, celles-ci s'inscrivent à des programmes d'enseignement et décident de jouer un plus grand rôle dans les activités communautaires, ce qu'elles n'auraient jamais envisagé de faire auparavant.

f) Services de vulgarisation et formation

88. Les besoins des agricultrices n'ont, en général, pas reçu l'attention qu'ils méritent dans la prestation de services de vulgarisation. Bien que les femmes représentent jusqu'à 80 % des producteurs de denrées alimentaires dans certains pays, seuls 2 à 13 % des services de vulgarisation leur sont destinés. Les organismes de vulgarisation n'accordent que 5 % de leur temps et de leurs ressources aux femmes dans le monde entier et seuls 13 % des agents de vulgarisation, au niveau mondial, sont des femmes.

89. Si l'on veut que les agricultrices bénéficient effectivement de services de vulgarisation, il faut s'assurer que l'on dispose d'informations complètes et correctes sur les agricultrices de la région considérée; trouver les moyens de surmonter les obstacles qui existent dans les relations entre les hommes et les femmes des zones rurales; faire en sorte que les services de vulgarisation soient aussi utiles aux femmes qu'aux hommes; mettre au point des solutions permettant de fournir des conseils de vulgarisation aux agricultrices en collaborant uniquement avec elles et d'envoyer des groupes mixtes d'agents de vulgarisation sur leur lieu de travail; et adapter les services de vulgarisation à l'emploi du temps fragmenté des femmes.

90. Souvent, les services de vulgarisation n'arrivent pas à toucher les femmes parce que l'information communiquée répond, en général, davantage aux besoins des cultures marchandes produites par des agriculteurs qu'à ceux de l'agriculture de subsistance et de l'élevage, activités qui sont plutôt le fait des femmes. Il se peut que les modalités selon lesquelles les informations de vulgarisation sont communiquées et organisées ne soient pas adaptées aux besoins des femmes des zones rurales, dont le niveau d'instruction et d'alphabétisation diffère et est généralement bas, et que la planification des activités de vulgarisation ne tienne pas compte du caractère fragmenté de leur emploi du temps.

91. Il est possible que les objectifs des services de vulgarisation ne soient pas atteints et que les collectivités pâtissent du fait que les agriculteurs reçoivent des cours de formation et des intrants afin d'augmenter leur production de denrées marchandes sans que les agricultrices bénéficient d'une aide comparable pour leurs cultures vivrières. Une telle politique peut entraîner une diminution de la production de denrées alimentaires et, par voie de conséquence, une malnutrition accrue dans les collectivités.

92. Il faudrait améliorer le lien existant entre les services de vulgarisation et la recherche pour veiller à ce que les conclusions des travaux menés sur les questions intéressant les femmes soient prises en compte dans les programmes de vulgarisation et que l'on réponde aux besoins des femmes des zones rurales en matière de production. Les techniques permettant d'économiser la main-d'oeuvre et l'énergie devraient faire l'objet de recherches et d'échanges avec la population à laquelle elles sont destinées. Elles devraient s'appliquer aux activités que les femmes exercent dans les domaines de l'agriculture, de la production et de la transformation en vue de résoudre leurs difficultés et d'atteindre leurs objectifs de production.

93. S'agissant des travaux de recherche et de collecte des données, il faut prendre en compte les questions intéressant les femmes dans les études et questionnaires de base, et évaluer les besoins par sexe avant d'entreprendre des activités. Il est nécessaire de disposer de données ventilées par sexe sur les activités agricoles et les difficultés rencontrées dans ce domaine, afin de concevoir des activités de vulgarisation telles que les analyses interménages et les études d'emploi du temps, les mener à bien et en assurer le suivi.

94. Les services de vulgarisation devraient prendre en considération les spécificités des deux sexes dans leurs travaux, s'intéresser aux besoins des femmes dans les secteurs de la production et de la transformation ainsi qu'à leurs difficultés, modifier les messages de vulgarisation qui leur sont adressés, renforcer le caractère participatif de leur mécanisme de suivi et d'évaluation, évaluer les résultats et les problèmes par sexe et communiquer en retour ces informations aux hommes et aux femmes. Les domaines prioritaires d'intervention devraient être définis en fonction des besoins des agricultrices et des agriculteurs.

95. Il faudrait trouver le moyen d'accroître le nombre de femmes parmi les agents de la vulgarisation. Il faudrait étudier les obstacles qui entravent l'embauche d'un nombre accru de femmes dans les établissements d'enseignement agricole, quel que soit le cycle d'études, en vue d'élaborer des stratégies correctives. Les agents de vulgarisation de sexe masculin devraient suivre une formation leur permettant de mieux comprendre les besoins des agricultrices. Afin d'accroître le nombre de femmes dans cette profession, il faudrait notamment que les agents spécialisés dans d'autres domaines suivent une formation leur permettant de répondre aux besoins des agricultrices, offrir aux agents, femmes et hommes, une formation et des conditions d'emploi identiques, et que davantage de femmes soient associées au niveau local aux activités de vulgarisation.



#### 4. Participation des femmes à la prise de décisions économiques

##### a) Situation et évolution

96. Bien que les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie, que l'on prenne de plus en plus conscience de leur contribution au développement et que, dans bien des régions du monde, elles aient davantage accès à l'éducation et que leur domaine d'études se soit diversifié, elles ne sont pas pour autant davantage associées à la prise de décisions économiques.

97. Dans le monde entier, la proportion de femmes cadres est, à tous les niveaux, très inférieure au taux de représentation des femmes sur le marché du travail. Nettement concentrées dans certains secteurs et branches d'activité économique, et peu nombreuses aux niveaux supérieurs, les femmes sont assez bien, voire très bien représentées parmi les cadres moyens et subalternes. En règle générale, plus le niveau de responsabilité est élevé, moins elles sont associées à la prise de décisions. On trouve souvent des hommes aux postes de direction même dans les secteurs dominés par les femmes. Du fait qu'elles ont davantage accès à l'éducation et qu'elles sont davantage présentes sur le marché du travail, les femmes parviennent en nombre croissant à des positions de direction, évolution qui a à son tour pour corollaires le relèvement de l'âge moyen au mariage et la baisse du taux de fécondité. Mais elles piétinent pour la plupart aux niveaux subalternes et moyens et s'efforcent de développer leur plan de carrière. Certains pays estiment que la proportion de femmes cadres s'est accrue lentement malgré l'influence des facteurs mentionnés d'éducation et d'emploi. Selon des informations provenant de la région de l'Europe, on compterait davantage de femmes cadres dans le secteur privé que dans le secteur public.

98. Presque tous les pays indiquent que le nombre de femmes chefs d'entreprise a augmenté. Bien que le nombre d'entreprises appartenant à des femmes augmente plus vite que celui des entreprises appartenant à des hommes dans maints pays en développement et pays développés, les entreprises dirigées par des femmes sont concentrées dans des branches d'activité où le rendement est moindre et les femmes ont du mal à développer leurs activités. En Chine, par exemple, on compte un tiers de femmes parmi les 14 millions de travailleurs indépendants. Mais les revenus de ces femmes sont inférieurs à ceux des hommes, parce que leurs entreprises sont plus petites et concentrées dans des branches d'activité économique ou professionnelle peu lucratives. L'écart entre les revenus tend toutefois à diminuer, à mesure que les femmes prennent pied dans des branches d'activité plus techniques et plus spécialisées.

##### b) Principaux obstacles rencontrés par les femmes cadres

###### i) Accès à l'enseignement et à la formation professionnelle de niveau supérieur

99. L'un des principaux obstacles à l'augmentation de la proportion de femmes cadres en Asie et en Afrique est l'inégalité d'accès des filles et des femmes à l'éducation, particulièrement l'enseignement supérieur. Dans d'autres régions, ce décalage a quasiment été éliminé. La qualité de l'enseignement dispensé demeure toutefois un problème dans certaines disciplines, d'autant que, dans

/...

tous les pays qui ont présenté un rapport, les formations technique et professionnelle restent encore l'apanage des hommes. Parmi les facteurs qui contribuent au maintien du cloisonnement traditionnel entre domaines d'études masculin et féminin, on cite par ailleurs l'absence d'orientation professionnelle pour les enfants des deux sexes.

ii) Choix professionnels des femmes

100. L'éducation reçue retentit dans une certaine mesure sur le choix de la carrière. La plupart des pays indiquent que les femmes ont encore tendance à choisir des professions correspondant aux occupations féminines traditionnelles. Elles font "de préférence" carrière dans les sciences humaines, les arts, l'enseignement, les services matériels ou personnels et le tourisme, les hommes décrochant, pour leur part, 90 % des diplômes techniques dans la plupart des pays. Certains rapports décrivent un scénario classique selon lequel des femmes accèdent à des positions de direction mais voient leur efficacité mise en doute, en particulier dans le secteur industriel, parce qu'elles ont reçu une formation aux sciences humaines plutôt qu'une formation technique.

iii) Règlements administratifs et procédures de recrutement

101. Certains gouvernements montrent par des exemples précis que, lorsqu'une femme postule un emploi de type non traditionnel, des règlements et procédures fondés sur une idée préconçue des rôles respectifs des deux sexes faussent le jeu des techniques et entretiens de recrutement. Certains systèmes, tels que le suivi des carrières, reviennent à appliquer deux poids, deux mesures en matière de gestion du personnel lorsque, à qualifications égales, certaines tâches sont confiées de préférence à des hommes plutôt qu'à des femmes. Il arrive également que, dans le cadre de certains programmes publics, l'État dispense délibérément aux femmes une formation de type traditionnel. Certains pays signalent que le sexe des candidats joue un rôle dans le processus de recrutement.

iv) Facteurs de promotion

102. Dans la plupart des pays, la mobilité professionnelle des femmes est latérale. Les femmes sont, croit-on, moins intéressées que les hommes par l'idée de perfectionner leurs qualifications et de promouvoir leur carrière et moins disposées qu'eux à profiter des possibilités de formation offertes par l'entreprise. Quelques pays mentionnent que le choix des cadres appartient pour l'essentiel à des hommes et qu'en général, ceux-ci sont prévenus contre les femmes. Les méthodes de notation utilisées pour décider des promotions peuvent constituer un obstacle de taille pour les femmes. À mesure que les techniques d'évaluation deviennent plus élaborées et plus complexes, les sources potentielles de discrimination risquent d'être de plus en plus difficiles à mettre en évidence.

v) Culture d'entreprise

103. Les comportements discriminatoires font partie de la culture d'entreprise et cette culture demeure fortement sexiste. On a signalé par exemple que les maris ne fournissent pas à leur femme le soutien moral dont elle a besoin pour faire carrière; candidats et candidates sont évalués différemment; peu nombreux

sont les femmes et les hommes qui se déclarent disposés à travailler pour une femme; les femmes ne sont pas solidaires les unes des autres; les hommes font directement de la discrimination lorsqu'ils barrent aux femmes l'accès aux échelons les plus élevés. Aucun rapport ne fait toutefois état de harcèlement sexuel.

vi) Responsabilités professionnelles et familiales

104. Les pays sont unanimes à signaler que le poids des responsabilités familiales repose sur les femmes, les hommes et la société ne prenant pas leur part ou prenant une part insuffisante de ces responsabilités tout en attendant des femmes qu'elles s'acquittent en même temps de leurs tâches de production et de procréation. Parmi les obstacles les plus fréquemment cités, on compte le manque de garderies ou l'insuffisance des garderies existantes.

c) Principaux obstacles rencontrés par les femmes chefs d'entreprise

i) Inégalité d'accès aux ressources économiques telles que la terre (zones urbaines et rurales)

105. Dans la plupart des pays, il n'existe aucun obstacle juridique à l'égalité d'accès des femmes à la terre. Toutefois, dans nombre d'entre eux, particulièrement dans ceux où coexistent plus d'un système juridique, la plupart des titres de propriété sont au nom de l'homme, même si les biens sont possédés en commun, et les successions se règlent à l'avantage des hommes, en violation de la constitution et des autres dispositions en vigueur. Dans le monde entier, on constate que les terres sont réparties de façon inégale entre les exploitants en fonction de leur sexe. De manière générale, les hommes possèdent davantage de terres et de biens que les femmes.

ii) Inégalité de l'accès au crédit

106. Dans la plupart des pays, les femmes obtiennent difficilement des crédits parce qu'elles ne peuvent pas offrir les garanties voulues et ne connaissent pas bien le système financier et sont donc contraintes de se tourner vers des sources parallèles de financement qui imposent des taux d'intérêt élevés. Maints rapports laissent également entendre que, faute d'avoir reçu la formation requise, les femmes chefs de petites ou moyennes entreprises éprouvent les plus grandes difficultés à gérer les finances de leur entreprise. Certains mentionnent également que les femmes sont en butte à une certaine discrimination de la part des institutions financières officielles qui ne leur accordent aucune crédibilité.

iii) Manque de formation ou formation insuffisante à la gestion et à la technique

107. Il existe peu de possibilités de formation offertes aux femmes dans le domaine de la gestion et des connaissances techniques. La formation dispensée obéit souvent à des stéréotypes, les femmes ayant tendance à se tourner d'elles-mêmes vers les domaines d'activité qui leur sont traditionnellement réservés.

iv) Absence de réseaux de femmes et de modèles féminins

108. La plupart des femmes chefs d'entreprise se ressentent du manque de modèles féminins à suivre et souffrent de n'être pas organisées en réseaux dans un milieu dominé par les hommes. Selon certains rapports, l'absence de carrières féminines de référence est interprétée de façon stéréotypée comme un manque d'expérience du monde des affaires, en particulier dans l'industrie. Les femmes chefs d'entreprise ne disposent pas non plus de réseaux qui leur permettraient d'entrer en liaison avec des femmes actives dans d'autres sphères, par exemple dans le milieu politique.

v) Absence ou insuffisance des services d'appui, notamment en matière d'information

109. Les femmes chefs d'entreprise pâtiraient des insuffisances de l'orientation professionnelle des jeunes filles et du manque de services d'appui à l'intention des femmes qui travaillent, les services existants privilégiant les hommes.

vi) Manque de données relatives aux femmes chefs d'entreprise ou difficulté d'accès aux données existantes

110. On ne sait presque rien des femmes chefs d'entreprise et des résultats qu'elles obtiennent. Les données recueillies au cours des enquêtes sur les chefs d'entreprise ne sont généralement pas ventilées par sexe. Ce n'est que récemment que, devant le nombre grandissant d'entreprises nouvelles créées par des femmes, des institutions spécialisées, des associations féminines et professionnelles et des décideurs ont commencé de mener des enquêtes sur les femmes chefs d'entreprise. Ces femmes pâtissent encore lourdement toutefois du manque d'informations.

111. Le monde des affaires est perçu comme un fief masculin où foisonnent les procédures discriminatoires, et où il est difficile de concilier les responsabilités familiales et professionnelles.

d) Mesures adoptées pour accroître le nombre de femmes cadres

112. Divers politiques et programmes ont été appliqués avec succès dans différents pays pour accroître le nombre et la proportion de femmes cadres.

i) Action palliative

113. Certains États ont adopté une loi sur l'égalité des chances devant l'emploi, aux termes de laquelle le secteur public et parfois aussi le secteur privé étaient contraints d'adopter des programmes d'action palliative à l'intention des femmes cadres et de faire rapport tous les ans à ce sujet. Dans certains cas, les pouvoirs publics ont publié des directives générales insistant sur le principe d'un partenariat à parties égales entre les hommes et les femmes. Dans d'autres, ils ont fixé des pourcentages ou des quotas cibles, et introduit en outre, au bénéfice des candidates, des quotas fondés sur le mérite et des quotas régionaux. Certains pays ont précisé la proportion de femmes à respecter parmi les membres des comités des concours. Un pays a créé un service exécutif spécial pour mettre en oeuvre les politiques d'action palliative dans le secteur public.

114. Dans un pays, la plus grande confédération syndicale du travail a élaboré un programme d'action visant à promouvoir la représentation des femmes au sein des organes directeurs des syndicats jusqu'à l'an 2 000 et fixé un nombre cible en ce qui concerne la représentation des femmes au sein du Comité exécutif central.

ii) Modification des règles et procédures

115. Afin de promouvoir le changement, des sanctions rigoureuses sont prises contre les entreprises qui ne respectent pas les dispositions de la loi sur l'égalité des chances devant l'emploi en matière de recrutement, formation, normes applicables à la promotion et création de garderies dans l'entreprise. D'autres pays ont publié des directives de gestion spécifiques concernant le recrutement, le placement et la formation des femmes fonctionnaires. D'autres encore examinent périodiquement les procédures d'engagement en vigueur dans la fonction publique. Dans certains pays, les entreprises privées doivent soumettre tous les ans à des organes officiels un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes en matière de recrutement, de promotion, de qualifications, de formation, de conditions de travail et de salaire. Dans d'autres, les employeurs qui embauchent des femmes dans des branches d'activité traditionnellement dominées par les hommes bénéficient d'exonérations fiscales ou de subventions accordées au titre de la formation.

116. Certains pays ont assoupli leur position en matière de protection de la femme (par exemple, touchant la Convention No 89 de l'OIT qui interdit le travail de nuit des femmes), afin de permettre aux femmes d'accéder à des postes de direction. Dans d'autres, le salarié est autorisé à prendre un congé parental; dans d'autres encore, surtout en Asie et dans les pays développés, le réseau de garderies d'enfants s'est développé de façon spectaculaire. Certains pays se sont efforcés d'assouplir les politiques de gestion du personnel en fournissant des conseils en matière de congé parental, en organisant des conférences sur les soins aux personnes à charge et en sensibilisant les milieux d'affaires à la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Dans certains pays développés ont été créées des commissions d'égalité des chances composées de représentants syndicaux, de représentantes d'associations féminines et de représentants du patronat. Dans un pays, la loi exige que les syndicats associent des femmes aux négociations avec le patronat.

iii) Information et constitution de réseaux

117. Un pays signale que des réunions sont périodiquement organisées entre les présidents et les patrons des grandes entreprises et des responsables gouvernementaux, afin de favoriser la promotion des femmes à des postes de direction à l'échelon national.

iv) Éducation

118. Certains pays ont fait porter l'essentiel de leurs efforts sur les écoles primaires et secondaires, en dispensant aux filles et aux garçons des cours d'économie familiale. D'autres ont ouvert aux filles les études techniques. Un autre encore a créé une école d'ingénieurs réservée aux filles.

e) Mesures adoptées pour aider les femmes chefs d'entreprise

119. Plusieurs organismes publics et organisations non gouvernementales exécutent des programmes visant spécifiquement à développer l'esprit d'entreprise chez les femmes.

120. Nombre de rapports signalent qu'un programme de prêts a été mis en place pour élargir l'accès des femmes au crédit en leur permettant d'obtenir des prêts garantis jusqu'à un certain plafond. Certaines organisations non gouvernementales féminines et associations de femmes chefs d'entreprise utilisent leurs propres ressources pour consentir des prêts à leurs membres. On a signalé que des guichets réservés aux femmes ont été ouverts dans les grandes banques. On a mentionné aussi l'existence de fonds spécialement alloués aux femmes chefs d'entreprise.

121. Dans certains pays, un Conseil national de la femme a été créé pour examiner les problèmes des femmes chefs d'entreprise et faire des recommandations à ce sujet aux organes législatifs. Certains gouvernements consultent des organisations non gouvernementales lors de l'élaboration des politiques nationales en la matière.

122. Dans certains pays, les femmes chefs d'entreprise ont établi des liaisons avec le parlement en vue de mieux défendre leurs intérêts.

123. Plusieurs pays indiquent que les organismes publics et les réseaux de femmes ont pris des mesures en vue de conseiller et de former les femmes qui possèdent ou envisagent de créer leur propre entreprise, et d'ouvrir des centres de formation à long terme. Il s'agit de former ces femmes à la gestion et à la finance, de leur permettre d'acquérir des compétences techniques et commerciales, de les familiariser avec les marchés internationaux et de leur de donner confiance en elles-mêmes.

124. Certains pays ont lancé un programme d'un an faisant appel à des mentors bénévoles recrutés par les organismes gouvernementaux chargés d'appuyer les femmes chefs d'entreprise.

125. Dans un pays, un certain nombre de marchés publics (contrats d'achat) a été garanti aux femmes chefs d'entreprise.

126. On s'est efforcé de recueillir et diffuser des informations sur les entreprises dirigées par des femmes. Dans certains cas, des enquêtes spécifiquement consacrées aux femmes chefs d'entreprise ont été menées dans le cadre du recensement économique.

127. Le mécanisme national chargé de la question des femmes, des universités et des ONG commence à mener des travaux de recherche.

128. Des petits projets d'industries artisanales ont été lancés à l'intention des femmes des zones rurales dans nombre de pays en développement; ils ont rencontré un très grand succès. Dans certains cas, c'est au ministère des affaires féminines qu'est confié la responsabilité de la gestion du programme de développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes.

129. Dans la plupart des pays en développement, les ONG sont d'un appui précieux, qu'il s'agisse d'ONG actives au niveau mondial, d'ONG féminines ou d'ONG spécialisées.

130. Dans nombre de pays en développement, des organismes internationaux participent à la promotion des femmes chefs d'entreprise en menant, à l'intention des travailleuses indépendantes, des programmes et des projets pilotes qui leur assurent une formation et leur ouvrent l'accès au crédit.

#### Notes

<sup>1</sup> Résolution 1990/15 du Conseil économique et social, annexe.

<sup>2</sup> Organisation internationale du Travail, "L'évolution du rôle des femmes dans l'économie : l'emploi et les questions sociales" (Genève, novembre 1994), GB.261/ESP/2/2, p. 3.

<sup>3</sup> Banque asiatique de développement, Women in development, note d'information de l'Indonésie (Manille, ADB Program Department East, 1991).

<sup>4</sup> Organisation internationale du Travail, "L'évolution du rôle des femmes dans l'économie : l'emploi et les questions sociales", p. 7.

<sup>5</sup> Ibid., p. 5.

<sup>6</sup> Ibid., p. 6.

-----